

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1293)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL48

présenté par

Mme Mazetier, rapporteure pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 10 QUINQUIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition inutile, qui ne fait que reprendre des dispositions existantes.